

Vigoulet-Auzi

bulletin municipal - octobre 2020

le Lien



11

Vie municipale

14

Dans mon village

21

Environnement

Sommaire

Urbanisme

Vigouletaines, Vigouletains	4
Une actualité brûlante au Tournebride	4-9

Vie municipale

Hommage à Pierre NONY	10
Notre municipalité en bref	11-12
Entretiens et Travaux	13

Dans mon village

Vigoulet-Auzil, 100 % fibre en 2021	14-16
L'équipe Com' recrute !	16
Orientation scolaire	17
Bien vieillir	17
77 kg de déchets !	18
L'ACSELVA au temps du confinement / déconfinement	19
Le yoga des mains	20

Environnement

Démarche « zéro déchets »	21-22
Ateliers d'apiculture	23
Accueillons les oiseaux de nos jardins	23-24

Les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie sont les suivants :

- Lundi : 9h à 12h
- Mardi : 9h à 12h
- Mercredi : 8h à 12h et 14h à 19h
- Jeudi : 9h à 12h
- Vendredi : 8h à 12h



Contact mairie

Tél. 05 61 75 60 19 | Fax : 05 62 19 11 87

www.mairie-vigoulet-auzil.fr | e-mail : mairie.vigoulet-auzil@wanadoo.fr

Mot du maire



C'est peut-être un signe... Alors que tout un village plébiscite la réouverture du restaurant « le Tournebride », son emblématique chef étoilé Pierre NONY s'en est allé plaider la cause auprès du Grand architecte de l'Univers de l'établissement qu'il avait créé, invité par son fondateur, mon illustre anté prédécesseur Jean COUGUL.

Je remercie Marie et Michelle, les filles de Pierre NONY d'avoir offert à la commune, une aquarelle originale du Tournebride, réalisée par Jean-Pierre REMON, qui illustre la couverture de ce numéro du Lien.

En cette période de pandémie inédite dans notre histoire moderne, je tiens à remercier les bénévoles vigouletains qui ont fait la démonstration d'un village uni, solidaire, sachant mettre en avant les qualités humaines pour protéger les plus fragiles de nos concitoyens.

Cette situation liée à la Covid-19, a retardé de plusieurs mois l'installation du Conseil municipal, et nous oblige à une adaptation permanente pour respecter les règles sanitaires. Elle a notamment empêché la mise en place des ateliers de concertation, tel que nous les avons programmés le 5 septembre.

Néanmoins, notre équipe municipale s'est mise au travail et a ouvert les chantiers annoncés pendant la campagne.

- Faloure, avec l'acquisition d'un macro lot, en vue de l'installation d'une pharmacie, des commerces, et diverses professions libérales.
- Un nouveau centre culturel dans un environnement repensé
- Et le lotissement Canto Coucut, d'une conception environnementale et paysagère innovante.

Dès que cela sera possible, nous organiserons des réunions de concertation thématiques, afin de faire participer tous les Vigouletains qui le souhaitent à l'évolution des projets majeurs pour l'avenir de notre village.

Si ces réunions publiques ne sont pas possibles dans un proche avenir, nous vous proposerons des moyens alternatifs de participation que nous sommes en train de mettre en place. Vos suggestions à cet égard sont les bienvenues.

Jacques Ségéric

Vigoulétaines, Vigoulétains,

Jean-Michel REME, ancien maire, Olivier REME, son fils et François JOUAILLEC, son ancien conseiller municipal, ont chargé leur avocat commun Maître Pierre EGEE-AUSSEIL (le même que celui de l'association MAEVA), de me demander par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue le 12 août 2020, un droit de réponse à un article paru dans le « Lien » de juin 2020, sous le titre « Urbanisme : une actualité brûlante au Tournebride ».

C'est bien volontiers et spontanément que je leur ouvre les colonnes du « Lien » sans y être contraint par une quelconque décision de justice.

Je rappelle que les colonnes du « Lien » sont ouvertes à tout Vigoulétain qui en fait la demande, même sans le concours d'un avocat.

Par conséquent, vous trouverez in extenso mon article et in extenso leur réponse rédigée par leur avocat.

Bonne lecture.

*Le Maire de Vigoulet-Auzil, Vice-Président du Sicoval,
Jacques SEGERIC*



Une actualité brûlante au Tournebride

Comme vous le savez, le site du Tournebride a été vendu par son propriétaire à un promoteur immobilier. Dans ce contexte, votre municipalité défend le projet de réouverture du restaurant du Tournebride et l'aménagement de seize logements de standing (dont deux ou trois sociaux locatifs) dans un cadre architectural respectueux, et affirme qu'il y a urgence : vous pouvez vous demander pourquoi, le sujet ayant fait l'objet de débats passionnés, parfois passionnels, où les points de vues divers ont été exprimés, parfois à travers le prisme déformant de tel ou tel intérêt partisan.

Dans un souci de transparence, il me paraît de ma responsabilité de porter à la connaissance des Vigoulétains l'ensemble des éléments factuels du dossier afin d'éviter toute vision biaisée voire tronquée, alors que le sort d'un projet dimensionnant pour la commune est en jeu.

Quels sont les faits ?

J'ai pris le temps d'une concertation avec les riverains et d'une discussion animée avec le nouvel acquéreur de Tournebride, avant de délivrer le permis de construire le 24 septembre 2019.

La réalisation de ce projet qui, au-delà de la réalisation de beaux appartements de standing, prévoit la ré-ouverture de l'emblématique enseigne du Tournebride par un restaurateur de qualité, est aujourd'hui remise en cause par le dépôt d'un recours auprès du tribunal administratif par trois requérants.

L'effort majeur des requérants est de faire invalider ce permis qui a été délivré sous l'emprise juridique de l'ancien PLU (Plan local d'urbanisme) voté en 2013 afin d'obtenir l'application des règles du nouveau PLU révisé de 2018.

Ceci est quelque peu surprenant dans la mesure où le PLU de 2013 fut voté antérieurement par 2 des 3 requérants qui se sont d'ailleurs opposés au PLU révisé de 2018.

J'ai pu lire qu'il m'est reproché « la méconnaissance des dispositions de l'article 3 du PLU adopté le 15 mai 2018 et que le projet méconnaît les dispositions du nouveau PLU relatives à la mixité fonctionnelle et sociale de construction, et qu'à ce titre le pétitionnaire (l'aménageur) devait prévoir au moins huit logements sociaux à usage locatif. »

Il faut rappeler que les prescriptions du PLH (Programme Local de l'Habitat ; document stratégique définissant le cadre dans lequel doit se situer le PLU) ou du Préfet en matière de logements sociaux ne constituent pas un plafond, mais un plancher qu'il appartient de respecter ; ces prescriptions n'ayant pas été prises en compte antérieurement, c'est désormais chose faite.

Dès lors, le blocage du projet fait prendre à la municipalité le risque que l'acheteur actuel renonce au profit d'un bailleur social vraisemblablement moins ouvert au dialogue avec la municipalité. Un tel bailleur rachèterait alors l'entier bâtiment pour le raser, et construire un nouvel édifice faisant fi des recommandations architecturales, faisant fi de la réouverture du restaurant, pour construire non pas 16 logements (dont deux ou trois sociaux) mais 30 ou 40 logements exclusivement sociaux.

Au vu de l'enjeu majeur pour notre commune, j'ai donc pris la décision de rendre publics, à l'issue du procès s'il a lieu, les débats et mémoires déposés devant le tribunal administratif.

Cette démarche s'inspire d'une transparence et loyauté démocratiques à l'égard des citoyens contribuables qui ont le droit d'être informés de l'emploi des deniers publics, au vu des coûts de la procédure pour la commune.

Après le jugement, tout citoyen pourra prendre connaissance de toutes les pièces du dossier sur le site Internet de la commune. Cette démarche novatrice s'inscrit dans le cadre réglementaire du code général des collectivités territoriales relatif à la transparence des activités administratives communales, et participe ainsi à la démocratie locale. J'en profite pour rappeler qu'un permis de construire ne relève en aucune façon de la seule volonté du Maire ou de son conseil municipal.

Le maire est l'autorité compétente pour délivrer un permis de construire, mais celui-ci avant sa signature, suit une procédure stricte :

- 1/ l'instruction est externalisée,
- 2/ elle est accomplie par des fonctionnaires territoriaux relevant de l'EPCI (Sicoval),
- 3/ elle est soumise pour avis à tous les services administratifs compétents : services des eaux, de l'assainissement, de la voirie, du Conseil Départemental, des fournitures électriques SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne), Enedis, commission préfectorale de sécurité, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours), etc.,
- 4/ contrôle de légalité du Préfet.

J'assume pleinement la responsabilité des permis que je délivre, et offre systématiquement mes services de médiation à ceux qui les contestent et au pétitionnaire, ceci avec une réussite certaine ces dernières années dès lors que les parties sont prêtes à trouver une solution de compromis.

La concertation a toujours constitué l'ADN de l'équipe municipale que j'ai l'honneur d'animer, et je n'ai pas l'intention de déroger à cette règle.

En ce qui concerne le dossier du Tournebride, il est important de vous informer de ses principales caractéristiques :

Le contexte du projet :

Il faut tout d'abord préciser que la décision du propriétaire de vendre le bâtiment du restaurant du Tournebride, institution du village pendant des dizaines d'années, résulte en grande partie des actions persistantes de certains des voisins à essayer d'obtenir la fermeture du restaurant. L'objectif a été atteint et une page se tourne au grand regret d'une majorité de la population du village.

En 2018/19 je présente aux voisins du Tournebride, un projet (conforme au PLU de 2013) proposé par le promoteur Green City : ils le jugent alors trop dense ; je me range à leur avis et rejette ce projet initial. Le promoteur décide alors de se retirer.

Un nouveau promoteur prend alors le relais, et, comme indiqué plus haut, un nouveau projet voit le jour avec une surface réduite pour une activité de restauration (130 m² au lieu de 500 m²), donc plus en phase avec le contexte local.

Quelle est l'esthétique du projet ?

Toujours soucieux de respecter la qualité du cadre de vie vigouletain, j'ai demandé que soit respecté l'esprit architectural de ce bâtiment : fort de cette recommandation le constructeur du projet a fait appel au cabinet Scalène, dont l'un des architectes, alors Président de la maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, a participé au livre retraçant la carrière du célèbre architecte Fabien Castaing, qui a construit de nombreux bâtiments publics et privés à Vigoulet-Auzil : le centre culturel, la mairie, et le Tournebride.

Le nouveau projet est-il plus « volumineux » que le bâtiment actuel ?

La hauteur du bâtiment reste inchangée par rapport à l'existant, contrairement à ce que j'ai pu lire dans le mémoire présenté devant le Tribunal administratif.

La volumétrie prévoit toujours la même configuration, avec le patio central jardin paysage, bâtiment en U orienté sud, vue sur les Pyrénées, aile droite grands appartements et jardin, aile gauche... le restaurant avec terrasse. À l'arrière, réhabilitation de l'existant, donnant sur le chemin privé et le bois. Là encore, contrairement à ce que j'ai lu et entendu, aucun arbre n'est supprimé, le bois étant de l'autre côté du chemin.

Quelle est la qualité des logements ?

Nous avons demandé une majorité de T3/T4, accueillant des familles, quelques T2, pas de studio. Le promoteur a tenu compte de cette demande en augmentant le nombre de T3/T4 prévu à son projet initial. Les figures jointes à cet article, attestent du soin particulier apporté aux espaces verts, et à l'aménagement inté-

rieur qui sera proposé aux acquéreurs. Il s'agit là d'un projet de qualité, contrairement à ce qui a été colporté.

Je ne fais pas la promotion d'un projet privé, mais j'atteste du soin porté par la municipalité au choix d'une construction, respectueuse de l'esprit Castaing, tant par son enveloppe que son contenu, car ce qui compte, c'est le bien être et le bonheur de ceux qui auront fait le choix de vivre dans notre village, y compris ceux de leurs voisins.

Le projet actuellement déposé représente la meilleure solution pour notre village. Il résulte d'un compromis âprement acquis entre les demandes de rentabilité d'un promoteur immobilier et les exigences socio-environnementales d'une municipalité portant les intérêts de ses habitants. S'il ne devait pas aboutir, le devenir de ce bâtiment devenu fantôme sera alors des plus incertains.

Quoiqu'il en soit, je reste convaincu des vertus du dialogue et des solutions amiables, au lieu du recours systématique aux voies judiciaires. Il est encore temps et il serait dommage de ne pas saisir cette dernière opportunité. La porte de mon bureau reste grand ouverte à cet effet.

Quelle que soit l'issue de ce dossier, j'aurai pris mes responsabilités en homme de convictions au service de l'intérêt général, fort de votre soutien renouvelé lors des récentes élections municipales.

Jacques Ségéric, Maire de Vigoulet-Auzil



SARL ALTEIA
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Pierre EGEE-AUSSEIL
Membre du Conseil de l'Ordre
Agrégé des universités

Martial GROSLAMBERT
Master 2 droit public des affaires
Université Toulouse I Capitole



Monsieur le Directeur de la
publication du bulletin municipal
« Le lien »
Mairie de Vigoulet-Auzil
Place André Marty
31320 Vigoulet-Auzil

Avocats à la Cour

Toulouse, le 7 août 2020



Par LRAR

NR : REME & JOUAILLEC - 11051/PE

Objet : Droit de réponse

Monsieur le Directeur,

Dans un éditorial du journal « *Le lien* » intitulé « *urbanisme : une actualité brûlante au Tournebride* » daté de juin 2020, Jacques Ségéric, Maire de la commune de Vigoulet-Auzil, a mis en cause « *trois requérants* », également présentés comme « *voisins* » du projet, dont deux étaient jadis membres du conseil municipal. Ces derniers François JOUAILLEC, Jean-Michel REME et Olivier REME qui sont aisément reconnaissables dans cet éditorial vous prient d'insérer le droit de réponse suivant dans le prochain numéro du journal « *La vie municipale* » en vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 :

Droit de réponse :

Jacques SEGERIC Maire de Vigoulet-Auzil n'aime guère la contradiction. Il y a deux ans, il avait attaqué sans succès l'association MAEVA en diffamation devant le Tribunal correctionnel de Toulouse pour des propos critiques à son égard. Aujourd'hui, il prend à partie ceux qui osent contester devant le Tribunal administratif les permis de construire qu'il délivre. Dans un plaidoyer *pro domo* de trois pages, Monsieur SEGERIC vante les mérites de sa politique d'urbanisme et défend avec opiniâtreté le projet privé du site de Tournebride. Il n'hésite pas à l'occasion à jouer sur le registre de la crainte de l'implantation de logements sociaux. En substance écrit-il, le projet de réouverture du restaurant de Tournebride et l'aménagement de seize logements « *de standing* » constitue une chance pour la ville. Or, le recours déposé par trois requérants porte en lui le risque de d'un renoncement du promoteur au profit d'un bailleur social qui n'hésiterait pas à construire « *30 ou 40 logements sociaux* ».

11, Place du Capitole 31000 Toulouse
Tél. : 05 82 95 73 83 Fax : 05 82 95 73 25
Case Palais n° 42

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

La démarche du Maire est déconcertante. On lui rappellera que dans un état de droit, il est loisible à chacun de contester les actes de l'administration dès lors qu'est démontré un intérêt à agir. En la circonstance, les trois voisins que nous sommes, puisque c'est ainsi que le Maire nous désigne, estimons que le permis de construire qui a été délivré par Monsieur le Maire est illégal et que la construction projetée porte atteinte à nos intérêts, fort de quoi nous avons saisi le Tribunal administratif.

Contrairement à ce que prétend le Maire, cette saisine du Tribunal n'a pu avoir pour effet de bloquer le projet. Les actes administratifs tels que les permis de construire sont en effet immédiatement exécutoires. Si le promoteur a différé l'opération de construction, c'est que pèse sur le projet, un doute suffisant quant à sa légalité.

Pour ne pas encombrer le lecteur de « *la vie municipale* » d'arguties juridiques dont il pourra prendre connaissance sur le site internet de la commune, lorsque M. SEGERIC aura accompli sa promesse originale, sinon incongrue, de diffuser les mémoires des parties, on résumera en quelques mots ce dont il est question.

Le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) a été arrêté la 23 mai 2017 et adopté par le conseil municipal le 15 mai 2018. Ce nouveau document d'urbanisme classe le terrain du Tournebride en zone UC1, une zone désormais affectée d'une règle d'emprise au sol destinée à éviter la densification. Toutefois, entre le moment où ces nouvelles règles ont été arrêtées, le 23 mai 2017 et celui où elles ont été formellement adoptées, le 15 mai 2018 un certificat d'urbanisme (CU) a été opportunément délivrée par la commune, le 27 mars 2018, de sorte que le titulaire pouvait s'affranchir des nouvelles règles d'urbanisme pendant 18 mois.

Cette technique de « *crystallisation* » des droits est aisément compréhensible lorsqu'il s'agit pour un propriétaire de préserver des droits à construire, sans connaître l'évolution future des règlements d'urbanisme. Elle est très contestable lorsque le règlement à venir est suffisamment avancé. Un mois et demi avant la délibération qui allait créer une emprise au sol dans le secteur, et près d'un an après l'approbation de cette nouvelle règle, le Maire a délivré un CU dont l'effet souhaité était de permettre la réalisation d'un projet qui méconnaît les règles du nouveau PLU.

Selon nous, dans les conditions de délivrance rappelées précédemment, le CU n'a pu avoir pour effet de cristalliser les droits. Le projet qui a été conçu en méconnaissance des règles d'emprise fixées dans le nouveau PLU est dès lors illégal. Est-ce pour cette raison que le Maire, chantre de la concertation et de la transparence, n'a jamais évoqué ce dossier auprès de la commission d'urbanisme, alors que de toute évidence il relevait du champ de compétences de cette commission et qu'il constituait le dossier le plus structurant de toute la mandature en matière d'urbanisme ? Quant au goût du Maire pour le dialogue, il le conduit à imposer sa présence lorsque ses administrés ont l'outrecuidance de solliciter consultation des pièces d'un permis de construire – documents dont la communication est pourtant de droit !

Quoi qu'il en soit, si les lecteurs nous suivent, ils comprendront aisément que le spectre d'un projet concurrent moins respectueux des contraintes architecturales (on ne sait pas pourquoi) et substituant 40 logements sociaux au 16 (en réalité 17) logements de standing du projet actuel, est parfaitement infondée compte tenu précisément de l'application des nouvelles règles du PLU. Par ailleurs, le tropisme du Maire à l'égard de l'habitat collectif est singulier. Pour quels motifs les 3000 m² de surface du Tournebride devraient être nécessairement affectés à l'habitat collectif alors que sa situation, son environnement, sa surface, les servitudes qui lui sont attachées le destineraient bien plus naturellement à un habitat individuel ? On laissera aux lecteurs le soin de méditer sur cette conjecture.

Quant au standing dont le Maire fait abondamment état, c'est là un argument de négociant. Bien qu'il se défende de faire la promotion d'un projet privé, Monsieur le Maire illustre son propos sur

les mérites du beau projet du Tournebride avec des images flatteuses des futurs logements qui ne trouvent pourtant pas dans le dossier de permis de construire. Où les a-t-il donc trouvées ?

En dernier lieu, qu'il nous soit permis d'indiquer dans ce droit de réponse qu'il est tout à fait inadmissible pour un Maire d'accuser quasi nommément des membres de la collectivité de vouloir agir contre l'intérêt général en supputant que ces mêmes fauteurs de trouble auraient poussé le restaurant à la fermeture avant de bloquer un nouveau projet ambitieux. L'allégation est fautive et particulièrement mal venue sous la plume du premier magistrat de la Commune. Elle est fautive selon déclaration des gérants du restaurant dans un article de la Dépêche du Midi en date du 16 mars 2018 « *Pas de nouveau chef à l'Auberge du Tournebride, notre bail commercial n'a pas été résilié, mais surtout n'a pas été renouvelé. C'est un choix du propriétaire* ». Elle est malvenue sous la plume de celui dont l'une des fonctions essentielles est d'assurer la tranquillité publique. Le Maire cherche querelle à des voisins qui ont à maintes reprises signalé les tapages nocturnes totalement incontrôlés jusque tard dans la nuit du fait de manifestations collectives et autres mariages en contravention évidente avec la réglementation sur les nuisances sonores qu'il lui incombait pourtant de faire respecter.

Ces vaines polémiques ne doivent pas trouver leur place dans le débat actuel qui est avant tout juridictionnel. Si le projet est légal, il poursuivra son évolution, s'il ne l'est pas, le Maire se serait fait vainement le défenseur d'une bien mauvaise affaire.

Je joins à la présente le mandat que m'ont spécialement donné Messieurs François JOUAILLEC, Jean-Michel REME et Olivier REME aux fins d'exercice du présent droit de réponse.

Je vous remercie par avances de vos diligences.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses.



Pierre EGEA-AUSSEIL.
pegea@alteia-avocats.fr

PJ.
Mandat spécial

Hommage à Pierre NONY

« In memoriam », en substance, voici l'éloge funèbre prononcé par Monsieur le Maire, Jacques Ségéric, lors des obsèques de Pierre NONY.



Pierre NONY est passé à l'Orient Eternel. À ses deux filles Marie et Michelle, à ses petites-filles Marie-Pierre et Lara, à sa sœur Jacqueline, j'adresse, au nom du Conseil Municipal, et en mon nom personnel, nos condoléances les plus attristées.

Permettez-moi d'associer à ce deuil, tout un village, car Pierre NONY était une « figure » de Vigoulet-Auzil.

Né en Corrèze, à Treignac, en 1929, Pierre, issu d'une famille de restaurateurs « de père en fils » fait ses premiers pas dans l'hôtellerie familiale.

Il a 10 ans quand la seconde guerre mondiale éclate.

Pierre est un homme d'engagement. Il l'a prouvé toute sa vie.

Déjà à l'adolescence, en pleine guerre, il fait du renseignement dans le maquis corrézien.

Son baccalauréat en poche, ce qui est exceptionnel à cette époque, il fera l'école hôtelière à Clermont-Ferrand.

Cet homme d'action préfère s'engager dans l'armée en 1949, plutôt que rejoindre l'hôtellerie familiale. Il y restera 10 ans, dix ans qui ont marqué sa vie : le goût de l'aventure et le courage le feront rejoindre les paras et les forces spéciales entraînées à Mont Louis et Collioure, puis la DGSE action.

Il avait gardé dans son bureau l'emblème du 11^e bataillon parachutistes de choc, frappé d'une panthère noire, et dont la devise est « Qui ose gagne ».

À quelques années d'écart, il était frère d'arme de notre ami le Docteur Georges Donati.

En 1959, son engagement fut tout autre. Au championnat du monde de canoé-kayak il rencontre une journaliste prénommée Gilberte, c'est le coup de foudre, ils ne se quitteront plus. De nouvelles aventures dans la restauration, celles-là, les attendent.

Méribel, La Clusaz, Le Mont Saint-Michel, le restaurant du Guesclin existe encore, et qui, quelques dizaines d'années plus tard, a accueilli sa petite-fille Marie-Pierre, surprise que lui réserva son fiancé en hommage, clin d'œil à son grand-père chéri.

Après le Mont Saint-Michel et l'emblématique voisine Mère Poulard, Pierre et Gilberte rejoignent le Sud-Ouest à Gaillac, et enfin Le Tournebride à Vigoulet-Auzil en 1969, pour notre plus grand bonheur à tous.

Que d'émotion, Pierre tu nous as régales avec ta salade de saint jacques poêlées, ton magnifique lièvre à la royale, et surtout ces plats mythiques que tu créas ici. Je ne citerai que ta somptueuse marmite du pêcheur, ton steak au pot et son foie gras chaud, autour desquels étaient tombées quelques truffes de Lalbenque, ces soufflés à l'alcool de noix ou au Grand Marnier...

Grace à toi Pierre, une étoile (Michelin) a brillé sur le village durant toutes ces années. Tu racontes même dans un article du Lien (février 2019 nldr) tu avais décroché la seconde étoile au moment de la vente, que je me souviens avoir rédigée en 1993.

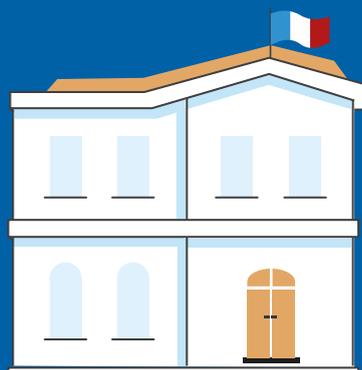
Après avoir dirigé de mains de maître la destinée du Tournebride, pendant près d'un quart de siècle de 1969 à 1993, je nous revois en train de déménager ta cave et ses grands crus, tu pestais, car ton repreneur n'avait pas repris ton stock de grands vins, pour mon plus grand bonheur et celui d'un ami commun, un certain Lucien VANEL, que tu rejoins aujourd'hui dans ce ciel d'étoilés.

Ces souvenirs me donnent la force de me battre pour que l'emblématique Tournebride puisse revoir le jour très prochainement.

Je l'ai dit au début de mon propos, tu es un homme de conviction, d'engagement, ta vie en atteste. Après ta retraite de chef, tu t'élèveras vers une autre maîtrise, plus philosophique celle-là, dont tu épouseras les valeurs humanistes, celles qui nourrissent l'esprit et le cœur des hommes.

C'est aussi un engagement, celui de la défense des droits fondamentaux de la Démocratie, et de la République, que la devise de cette France que tu as tant aimé servir, accompagne sur le chemin d'honneur l'homme libre que tu as toujours été : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Notre municipalité en bref



Le cadre formel du Conseil Municipal

Lorsque vous vous rendez en Mairie dans la période précédant un Conseil, vous constaterez une fébrilité encore plus importante qu'à l'habitude : la préparation du Conseil Municipal est une charge importante, pour les élus bien entendu, mais aussi, et on n'a pas toujours conscience, pour les secrétaires de Mairie.

Alors que la vie municipale s'adapte en permanence aux évolutions de la situation sanitaire, peut-être n'est-il pas inutile d'indiquer les éléments principaux (on ne sera pas exhaustifs ici) du cadre juridique dans lequel fonctionne notre Conseil Municipal :

Le conseil municipal représente les habitants. Il est chargé de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Il vote le budget, approuve le compte administratif, peut créer et supprimer des services publics municipaux, décider des travaux, gérer le patrimoine communal, accorder des aides favorisant le développement économique. Pour exercer ses compétences, il adopte des délibérations. Si besoin est, il peut former des commissions pour étudier des dossiers (cf ci-dessous).

L'article L.2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) dresse la liste limitative des missions susceptibles d'être déléguées au maire par le conseil municipal.

Le nombre de membres du Conseil Municipal varie selon la taille de la commune : de 9 pour celles de moins de 100 habitants, jusqu'à 163 pour Paris.

Les séances du conseil municipal sont présidées

par le Maire. Il ouvre la séance, dirige les débats et les déclare clos lorsque l'ordre du jour est épuisé.

Le maire a, seul, la police de l'assemblée et peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu troublant l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il doit dresser procès-verbal et saisir immédiatement le procureur de la République. Rappelons que le Maire, ainsi que les Adjointes, sont Officiers d'Etat Civil et Officiers de Police Judiciaire.

Au début de chaque séance :

- le Maire doit s'assurer que le quorum est atteint. En effet, le conseil municipal ne délibère valablement que si la majorité des membres en exercice est présente. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum
- le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs secrétaires de séance.

Les débats du conseil municipal sont publics et peuvent, par ailleurs, être retransmis par des moyens de communication audiovisuelle.

Le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation.

Toutefois, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débats, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos.

La convocation est bien entendu formelle, dans les délais et selon les formes impartis (nous vous ferons grâce des textes...) : à titre d'exemple (voir fac similé ci-dessous), l'ordre du jour du Conseil de 2 juillet comptait 17 points.

Chaque point fait l'objet d'un texte de délibération formel (voir également exemple ci-dessous), texte qui sera discuté, finalisé, édité, publié.

Dans certains cas, comme le budget par exemple, le texte de la délibération devra être signé par tous les conseillers, puis transmis (dès le lendemain) à la Préfecture : le travail formel ne s'arrête pas une fois la séance terminée !

Ensuite, l'équipe Communication publiera l'ensemble des documents sur le site de la Municipalité.

Pour conclure, rappelons (toujours article 2122-22) que le Conseil peut décider la création de Commissions :

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Il en fixe l'effectif et en nomme les membres en son sein.

Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Les commissions n'ont pas de compétence décisionnaire ; elles ne peuvent que proposer des mesures au conseil municipal qui n'est pas lié par leurs travaux préparatoires.

Enfin, la loi permet aux Conseils Municipaux de créer des Comités Consultatifs sur « tout problème d'intérêt communal » (art.L.2143-2) qui, contrairement aux Commissions qui ne sont composées que d'élus, peuvent intégrer des personnes extérieures à l'assemblée communale et compétentes pour traiter un sujet donné. Les avis émis par ces Comités, sont, par définition, « consultatifs » et ne peuvent en aucun cas lier le Conseil Municipal.

Nous souhaitons avoir pu contribuer à compléter nos connaissances du cadre formel dans lequel nous fonctionnons sans avoir été ennuyeux, et vous donnons rendez-vous dans le prochain « Notre municipalité en bref » !

MAIRIE DE VIGOLET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOLET-AUZIL
☎ 05 61.75.60.19 - FAX 05 62.19.11.87

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira au Centre culturel, en présence d'une assistance publique limitée à 15 personnes dans le respect des règles sanitaires en vigueur, le :

Jeudi 2 juillet 2020 à 20 heures 30

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2020
- 1/2 – Création et composition des commissions municipales
- 2/2 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- 3/2 – Détermination du nombre d'administrateurs élus du CCAS
- 4/2 – Désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS
- 5/2 – Désignation des membres du CCID
- 6/2 – Désignation des délégués ADAT
- 7/2 – Désignation du délégué UDAF 31
- 8/2 – Droit à la formation des élus
- 9/2 – Indemnité de fonction des élus
- 10/2 – Indemnité de conseil du comptable du trésor public
- 11/2 – Primes exceptionnelles COVID
- 12/2 – Admission en non-valeur des produits irrécouvrables
- 13/2 – Vote du Budget primitif 2020
- 14/2 – Vote du taux des taxes locales communales
- 15/2 – Grille des tarifs ALAE

Fac-similé de convocation et de texte de délibération

<p>Maire de VIGOLET AUZIL Place André MARTY 31320 VIGOLET-AUZIL TEL. 05.61.75.60.19</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.</p>
---	---

La présente délibération a été publiée, conformément à l'article 2 de la loi du 2 avril 1982 modifiée, par affichage à la porte de la mairie.

Le 2 juillet 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni au Centre culturel sur convocation régulière en date du 26 juin 2020 sous la présidence de Jacques SIFFRUC, Maire.

Étaient présents :

Étaient absents :

Secrétaire de Séance :

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°92-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'article 140 du règlement du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de recouvrement des communes et établissements publics locaux.

Monsieur le Maire indique que, suite au changement d'équipe municipale, il est nécessaire de voter l'éventuelle attribution de l'indemnité de conseil du comptable du Trésor public, Monsieur GRANGE, dans la limite fixée par la loi. Il s'agit d'une mesure de type prestations de conseils en matière budgétaire et financière, requise pour la durée du mandat municipal.

Avec de précéder au vote, Monsieur le Maire insiste sur la qualité des relations avec Monsieur l'Agent Comptable.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité ou à la majorité de ses membres présents et représentés d'accorder à titre personnel à Monsieur François GRANGE, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la prestation d'assistance et de conseil.

DE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera requise pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire, et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2020.

Pour extrait conforme, le ➡➡➡

Entretiens et Travaux

Durant tout cet été, votre équipe Municipale et les Agents de Vigoulet-Auzil ont beaucoup travaillé afin de préparer la rentrée de septembre.



- Le succès de l'école des coteaux se confirme puisque l'effectif des enfants dépasse les 140 élèves. L'Éducation Nationale a accepté l'ouverture d'une 6^e classe.

Notre équipe a travaillé à l'aménagement de cette nouvelle classe :

- Mise aux normes de sécurité en accord avec l'organisme de contrôle (l'APAVE).
- Matériels de classe (tableaux,...).

Nous avons déjà, l'année passée, refait le chauffage, remis aux normes l'électricité de l'école et remplacé les éclairages traditionnels par des leds, plus économiques et efficaces. Nos Agents ont également effectué différents travaux d'entretien des bâtiments.

- Après la période de confinement de mars-avril, nous avons pu organiser le 5 septembre le Forum des Associations. Exceptionnellement, cette manifestation s'est déroulée à l'extérieur sous la halle de la Mairie. Elle a remporté un bon succès et petit à petit, les Associations reprennent leurs activités dans le respect du protocole sanitaire mis en place par la Mairie.

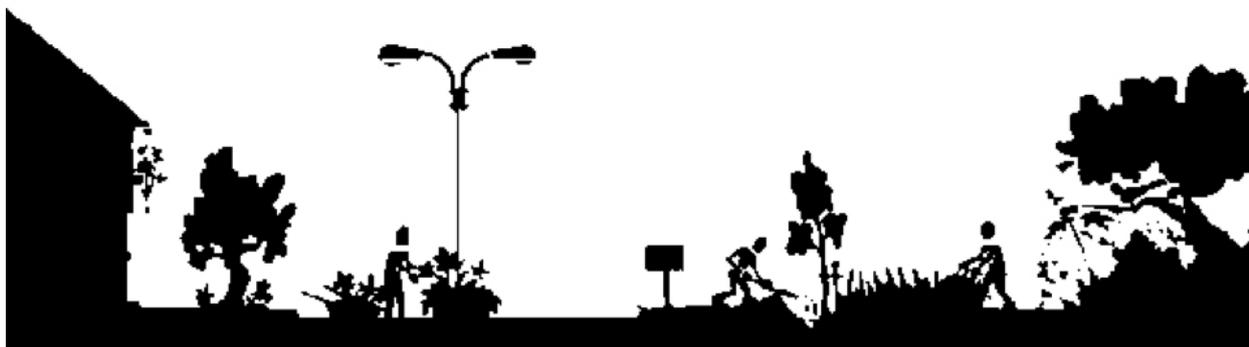
- Le 19 septembre s'est déroulé la journée mondiale du nettoyage de la planète. Les équipes de bénévoles ont récolté plus de 70 Kilos de déchets jetés dans le village. À noter que nos Agents nettoient et ramassent régu-

lièrement des déchets, des sacs poubelles et même des masques jetés dans l'espace public de la Commune. **Avoir un village propre est l'affaire de chacun.** Nous rappelons que tous les habitants de la Commune cotisent annuellement pour accéder aux déchetteries du Sicoval en plus du ramassage des poubelles du lundi pour les bacs gris et du mercredi toutes les 2 semaines pour les bacs jaunes. Il existe donc suffisamment de possibilités pour traiter correctement tous les déchets de façon civique et d'éviter de s'en débarrasser dans l'espace public. En cette période où chaque Vigouletain effectue le taillage des haies, nous rappelons également qu'il est interdit de brûler les déchets verts. Des bacs spéciaux « déchets verts » sont à la disposition des habitants dans les déchetteries du SICOVAL. Nous rappelons que nos Agents sont habilités à verbaliser les dépôts sauvages et les brûlages de déchets.

Le prochain Lien devant paraître en janvier 2021, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Bien sincèrement,

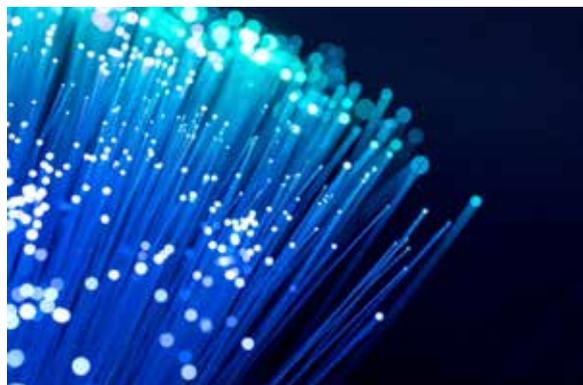
Gérard BOMSTAIN,
*Conseiller en charge de l'entretien,
des travaux et des Agents*





Vigoulet-Auzil, 100 % fibre en 2021

La Fibre Optique c'est quoi ? À quoi ça sert ?



La Fibre Optique est une technologie qui propulse les données numériques à la vitesse de la lumière. Elle permet, via un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités : un niveau de débit au-delà de 100 Mbit/s minimum mais surtout un débit identique dans les zones urbaines et dans les territoires ruraux. Ce débit sera symétrique : il sera identique en réception et émission de fichier (download et upload).

La Fibre Optique, par sa technologie, permet notamment la multi connexion d'appareils : tv, smartphones, consoles de jeux sans souffrir de perte de débits mais également l'envoi de fichiers lourds, la possibilité de regarder la tv en haute-définition...ainsi la fibre optique favorise le télétravail, la domotique (objets connectés) mais également tous les usages gourmands en débit internet !

Qui déploie la fibre optique à VIGOULET-AUZIL ?

Haute-Garonne Numérique, Syndicat Mixte Ouvert, crée en 2016 par le département de la Haute-Garonne et 17 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (les Communautés d'agglomération Le Muretain et du Sicoval et 15 Communautés de communes) a pour objectif de déployer les solutions d'accès au Très Haut Débit sur tout le territoire du département.

Fibre 31 est la société créée par Altitude Infrastructure, la Caisse des Dépôts et Consignations, et le fonds MARGUERITE, pour gérer le déploiement dans la Délégation de Ser-

vice Public lancée par le Département de la Haute-Garonne.

Fibre 31 travaille en étroite collaboration avec Haute-Garonne Numérique et a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 25 ans.

Où en est-on ?

Toutes les fibres optiques de Vigoulet-Auzil proviennent du Nœud de Raccordement Optique NRO-31-198 installé au mois d'avril 2020 sur la commune de Montbrun Lauragais, puis du sous-répartiteur optique SRO-31-198-175 dédié à Vigoulet. Ce dernier sera installé rue du Breil (le SRO installé cet été au niveau du rond-point de Pechbusque ne dessert pas la commune). Ce SRO vigouletain « alimentera » les PBO (Point de Branchements Optiques) dans chacun des quartiers.

Un relevé de boîtes aux lettres permettant de référencer l'ensemble des usagers sur la commune est en cours de finalisation (jusqu'en octobre 2020), étape préalable aux études techniques détaillées de déploiement sur une période de 4 mois.

Quand pourrais-je être raccordé à la Fibre Optique ?



Le déploiement du réseau fibre optique se réalise en plusieurs étapes : les études, les travaux et la vérification du bon fonctionnement du réseau sur le domaine public.

La fibre optique est déployée selon un maillage défini lors des études techniques en fonction des infrastructures existantes.

Selon le planning actuel, notre commune

devrait être intégralement éligible à la Fibre Optique à l'automne 2021.

Pour connaître la date d'éligibilité de votre logement, vous pouvez consulter la carte de déploiement sur le site internet de Haute-Garonne Numérique : <https://haute-garonne-numerique.fr/le-deploiement/>

Pour tester votre éligibilité rendez-vous sur : <http://fibre31.fr>

Comment être raccordé à la Fibre Optique ?

Lorsqu'une prise du réseau Fibre 31 sera éligible (à l'horizon fin 2021), vous devrez contacter le fournisseur d'accès à internet de votre choix pour raccorder votre logement à la Fibre Optique. Ce dernier procédera au raccordement physique depuis le Point de Branchement Optique situé dans votre rue jusqu'à l'intérieur de votre logement.

Après avoir souscrit à un abonnement à la fibre, votre fournisseur d'accès à internet vous proposera donc une date de raccordement afin qu'un technicien se déplace chez vous pour procéder au raccordement. Vous

définirez avec le technicien la position de la prise fibre optimale selon vos besoins et la configuration de votre domicile.

Vous pouvez consulter la liste des fournisseurs d'accès à internet présents sur le réseau Haute-Garonne sur le site internet sur Fibre31.fr.

Vous y trouverez aussi toutes les informations relatives à votre raccordement sur la page « Mon raccordement ».

La fibre pour les professionnels :

Si vous êtes un professionnel, des offres adaptées seront proposées par des opérateurs spécifiques. Vous pourrez obtenir la liste complète des opérateurs que vous pourrez contacter. Pour connaître votre éligibilité et obtenir plus de renseignements sur le raccordement de votre entreprise, contactez-Fibre 31 au 05 32 93 00 66 / entreprise@fibre31.fr

Foire aux questions

Le raccordement à la fibre optique est-il payant ?

Si oui, quel est son coût ?

Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au réseau et de mise en service fixés par les opérateurs. Plus ensuite l'abonnement mensuel. Chaque opérateur établit librement ses offres. Vous pourrez ainsi accéder à Inter-

net en Très Haut Débit grâce à des solutions avec le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins.

Pour les professionnels, des offres adaptées seront proposées par des opérateurs spécifiques.

Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder le numéro de téléphone fixe ?

Oui, il s'agit de la portabilité ! Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Pour l'obtenir, il suffira d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre contrat ADSL.

J'ai une adresse e-mail liée à mon opérateur. Puis-je la conserver en allant chez un autre opérateur ?

Les fournisseurs d'accès à internet qui attribuent à leurs clients une adresse mail dans le cadre de leur offre, sont tenus de proposer à ces derniers une offre leur permettant de continuer à avoir accès gratuitement à leurs messages. Votre opérateur a alors obligation de vous laisser un accès à votre messagerie principale durant un délai minimum de 6 mois. Au-delà, rien ne l'empêche de ne pas conserver votre messagerie, ou bien de vous facturer le service. Ce délai de 6 mois vous laissera ainsi le temps de vous organiser et de réaliser une transition en douceur, en prévenant vos contacts et en mettant à jour les adresses e-mails des sites web sur lesquels vous êtes inscrits. Il est conseillé d'utiliser des messageries dites « neutres » afin d'être indépendant de votre opérateur.

Mon logement est désormais éligible à la fibre optique.

Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie.

Si vous êtes locataire, ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immeuble.

Suite page 16



Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Pour que le logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre.

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ?

Il est important que vous vérifiez vous-même où se trouvent les accès, fourreaux, adductions cuivre, ou si vous avez besoin d'autorisations spécifiques (passage en façade du voisin...) avant de prendre un rendez-vous. En général, le technicien utilisera le cheminement existant du réseau cuivre. Le raccordement fibre se déroulera soit en aérien, soit en souterrain. Pour que le raccordement en aérien se réalise dans les meilleures conditions, il est nécessaire de libérer l'accès et d'élaguer les arbres et végétaux.

Lors d'un raccordement souterrain, il est recommandé de procéder à la vérification de vos fourreaux et regards techniques, en extérieur et en intérieur. Ils doivent être accessibles, en bon état, non écrasés, ni cassés, ni bouchés, afin de pouvoir passer à l'intérieur. En cas de blocage, nous vous conseillons de repérer le point bloquant ; s'il est situé chez vous (domaine privé), il sera alors à votre charge de réparer ou déboucher.

Si le blocage est sur le domaine public, le technicien viendra faire un constat avant de lancer une démarche de réparation.

En général, la Prise Terminale Optique (où se branche la Box internet de l'opérateur) est à placer dans la salle de vie...

Aucun problème repéré ? il faudra juste prendre rendez-vous avec votre opérateur, la fibre pourra arriver chez vous !

Une installation à domicile dure généralement entre deux et quatre heures.

Bâtiment isolé : puis-je avoir la fibre optique ?

Le schéma de déploiement a été élaboré en tenant compte de nombreux logements isolés. Pour bénéficier de la fibre, la câble doit pouvoir soit emprunter les cheminements existants, soit le réseau télécom historique (aérien, souterrain ou installation de nouveaux poteaux). Pour les situations spécifiques, nous vous recommandons de contacter directement Fibre31 afin d'étudier votre besoin et la faisabilité du raccordement.

Merci à Monsieur Arnaud Cambournac, Directeur technique réseau 31, pour son aide.

Liens utiles :

Pour télécharger le guide de l'abonné :
<https://www.fibre31.fr/wp-content/uploads/sites/13/2020/03/GUIDE-ABONNE.pdf>

La carte de déploiement :
<https://hautegaronnenumérique.fr/le-deploiement/>

Le test d'éligibilité :
<https://www.fibre31.fr/eligibilite/>

Bertrand Godin et l'équipe **FIBRE 31**

L'équipe Com' recrute !

Vous avez un peu de temps et l'envie de participer à la vie du village ?

L'équipe Communication de la Mairie recherche des bénévoles pour assurer la distribution du Lien et du Vigouzi'Lien. Que ce soit ponctuellement ou systématiquement, venez apporter votre aide pour assurer ce service qui permet à chaque Vigoulétain de recevoir, dans sa boîte aux lettres, des nouvelles « fraîches » de l'actualité communale.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous signaler directement auprès de la Mairie. Merci !

Orientation scolaire



Votre enfant est en 3^e, 2nd, 1^{re}, Tl^e, vous souhaitez l'aider à se préparer pour les échéances d'orientation, vous vous posez des questions sur les différents parcours scolaires possibles (voie professionnelle, bac pro / techno / général), quelles spécialités choisir, quelle famille de métiers, quelles études supérieures (vœux Parcoursup) ?

Danielle Godin vous propose de répondre à vos questions lors d'un entretien (offert) de 30 à 45 minutes en présentiel à Vigoulet-Auzil ou par téléphone.

Danielle Godin

- Coach consultante, diplômée et certifiée RNCP
- Coaching d'orientation scolaire et professionnelle Collégiens / Lycéens / Etudiants



06 72 99 19 36

cap.equilibres@gmail.com

<https://cap-equilibres.fr/>

Bien vieillir

Si vous avez plus de 70 ans, des infirmières spécialement formées peuvent vous aider à améliorer la qualité de votre vieillissement et à diminuer le risque de dépendance.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) propose un modèle de suivi que le CHU de Toulouse est chargé de mettre en place sur l'ensemble de la région Occitanie avant une généralisation sur le territoire national.

En quelques minutes, les professionnels de santé évaluent certaines des fonctions indispensables à un vieillissement en bonne santé : la mobilité, la mémoire, la nutrition, l'humeur, la vue et l'audition. L'objectif est de dépister bien en amont les difficultés éventuelles pour les corriger ou les soigner. Ils vous montrent aussi comment vous évaluer vous-même par la suite tous les 4 mois.

Des infirmières du CHU seront présentes à Vigoulet Auzil en Novembre. N'hésitez pas, prenez RDV !

- Dates et heures : de 9h à 17h les 3 et 10 Novembre.
- Lieu : Salle des associations de Vigoulet-Auzil
- Tél. pour prendre RDV : 05 61 77 70 23 (M^{me} Cazes)

- Pour plus d'information : <https://inspire.chu-toulouse.fr/fr/programme-icope/>

Partenaires :

Agence Régionale de Santé, Gérontopôle-CHU de Toulouse (Centre collaborateur de l'OMS), région Occitanie (région d'expérimentation en accord avec la direction générale de la santé).





77 kg de déchets !

C'est ce qu'ont « récolté » la trentaine de participants au Clean Up Day de Vigoulet Auzil le 19 septembre dernier.

La pluie persistante n'a pas découragé la trentaine de personnes de tous les âges, qui sont venues participer, dès 9h30 le matin, à la journée de nettoyage planétaire relayée par la Municipalité.

Dans la bonne humeur, jeunes et moins jeunes ont arpenté les rues du village pendant toute la matinée, pour y récolter au final 77,800 kg

de déchets, dont une grande partie a pu être mise au recyclage (verres, canettes, cartons...).

Le traditionnel verre de l'amitié n'a pu être organisé en raison de la crise sanitaire, mais le moment fut convivial et sympathique, avec des volontaires soucieux de l'environnement, et souhaitant garder intacte la nature de leur beau village.

Nous remercions les services du Sicoval pour la mise à disposition des containers à l'occasion de cette journée de nettoyage.





association culturelle
sportive et de loisirs
de Vigoulet-Auzil (31320)

L'ACSELVA au temps du confinement / déconfinement

Le 16 mars 2020, dans un contexte général que nous n'aborderons pas ici, la vie associative s'est figée pour un délai indéterminé. Que faire ? Attendre des jours meilleurs, la « rentrée » (quand ?). L'Acselva a décidé de maintenir le lien, de redémarrer ses activités dès que possible et de préparer l'avenir.

A lors que les 20 inscrits au cours de gym se désolaient de leur inaction -confinement oblige- leur coach sportif, Maxime Rousseau les a sauvés en proposant deux rendez-vous hebdomadaires en « visio ». Franc succès : après quelques tâtonnements (liés à l'âge ?...), à l'heure convenue ordi, tablettes ou même téléphones, connectés, tous au rendez-vous ! Bien sûr à la rentrée les cours ont repris en « live » mais pourquoi ne pas proposer aussi une version « visio » ? On n'arrête pas le progrès ! Merci Maxime !

Après la signature d'un protocole sanitaire entre la mairie et l'Acselva, les cours particuliers de musique ont pu reprendre dès le 20 mai. Pour clore cette année spéciale une soirée de retrouvailles avec les chanteurs a été organisée fin juin. Merci à ceux qui ont permis ces

reprises et merci aux adhérents, animateurs et professeurs pour leur patience et leur adaptation aux règles sanitaires.

L'Acselva souhaite l'adhésion de nouveaux membres et la création de nouvelles sections. Jeux de société, atelier musical et yoga sont proposés dans le nouveau programme, disponible en ligne sur le site web de la mairie et distribué dans les boîtes aux lettres. Si vous disposez d'un peu de temps libre, venez nous rejoindre, vous serez accueilli dans la bonne humeur. Vous pourrez apporter votre créativité, votre compétence et avoir un rôle actif dans les activités culturelles, sportives et de loisir à Vigoulet-Auzil.

**Marie-Renée Espagno, Claude Llehi
et Yannick Le Mailloux**

Depuis le 11 septembre dernier, une nouvelle activité a vu le jour au sein de l'ACSELVA, LES JEUX DE SOCIÉTÉ.

Tous les vendredis après-midi de 14 h à 16 h, nous nous réunissons dans la salle de bridge au-dessus de la bibliothèque, nous échangeons nos connaissances des différents jeux de société (rami, rummikub, scrabble, jeux de rôle). Chacun et chacune apporte sa bonne humeur et son envie de partager un bon moment.

N'HESITEZ PAS A VENIR NOUS RETROUVER

Martine : 06 51 21 41 99 / Élisabeth : 06 11 07 33 12 / Françoise : 06 76 72 13 88



Le yoga des mains

Si l'on aborde fréquemment le yoga du corps dans son intégralité, il est des aspects que l'on évoque moins souvent, tel le yoga des yeux ou encore un yoga intérieur relevant davantage d'une posture interne face à notre quotidien, dans nos relations aux autres ou à soi-même. Mais il est également un yoga des mains.

Ce yoga des mains est caractérisé par la prise de mudras.

Dans notre corps, les énergies circulent en permanence. La mudra est un positionnement particulier et précis des doigts qui va permettre de diriger ces énergies là où l'on en a besoin et de les sceller. Ces gestes simples et bienfaisants vont permettre d'apaiser les états émotionnels et les petits maux du quotidien.

À chaque partie des doigts correspond une partie du corps et du cerveau. Pratiquer les mudras, c'est engendrer une réaction importante dans le corps et mettre en mouvement ces connexions. Nos doigts sont, par ailleurs, en relation avec les éléments : le pouce avec le feu, l'index avec l'air, le majeur avec l'éther, l'annulaire avec la terre et l'auriculaire avec l'eau.

Tout le monde peut prendre des mudras. Nous avons tous de l'or dans les doigts. Une mudra va s'apprendre facilement, rapidement et peut être pratiquée partout.

Chacun en ressentira les effets différemment, subtilement ou puissamment. Le pratiquant, seul, saura. En effet, « mudra » veut dire « sceau », tel un secret entre soi et soi.

Ces gestes de la main s'associent aisément aux postures de yoga. Nous les utilisons souvent durant le travail de respiration et la méditation. Certaines mudras sont symboliques, représentant une divinité ou un attribut. Elles sont en rapport avec la compréhension du système des chakras, la pensée ayurvédique hindoue, les méridiens d'acupuncture chinoise et même l'astrologie.

Pour ne prendre qu'un exemple, observons Anjali mudra.



Cette mudra très connue sert à saluer, à remercier, à exprimer le respect. Mais elle invite aussi à revenir à son propre centre. La légère pression des paumes l'une contre l'autre est censée harmoniser les hémisphères cérébraux droit et gauche. En appuyant les pouces contre le sternum, on se souvient également de cultiver les qualités du cœur durant la pratique. La prise de la mudra, amenant main gauche contre main droite, symbolise encore l'union des contraires à l'intérieur de chaque être. Ceci n'est qu'un bref descriptif de cette mudra d'aspect si simple. Mais que de sens soudain, que de portée dans le geste, lorsque il est accompli en conscience.

Sculptures de mudras à l'aéroport de New Delhi





Vous avez entendu parler de la démarche « zéro déchets » ?

Nous sommes aujourd'hui nombreuses et nombreux à vouloir réduire notre empreinte écologique, qu'elle soit à l'échelle du pays, du village, du foyer ou individuelle. Nous pouvons agir en adaptant de nouvelles pratiques, en consommant différemment. Chaque geste compte !

Mais avant tout, le zéro déchets, c'est quoi ?

C'est un objectif, oui, et surtout un cheminement, une modification de nos modes vie. L'idée n'est pas de vivre dans des abris sous roche à la manière des hommes préhistoriques comme on peut souvent l'entendre mais bien de prendre conscience qu'en faisant des choix différents nous pouvons réellement avoir un impact réduit sur la nature.

Selon l'ADEME*, « Un déchet correspond à tout matériau, substance ou produit qui a été jeté ou abandonné car il n'a plus d'utilisation précise ». Il y a les déchets visibles - ceux que nous mettons dans notre poubelle ménagère, que nous apportons à la déchetterie par exemple - et il y a les déchets invisibles - issus de l'industrie, du bâtiment, de l'agriculture, et les déchets délocalisés comme les matières premières servant à fabriquer nos smartphones. Saviez-vous qu'en moyenne un français génère 568 kg de déchets visibles par an (ordures, tri sélectif et encombrants) ?

À votre avis, quelle est la production réelle annuelle de déchets par européen.ne en incluant les déchets issus de l'importation, du bâtiment, de l'agriculture et de l'industrie :

- 20 tonnes 42 tonnes 65 tonnes

**réponse plus bas

Allez, une petite dernière : nous appelons sac à dos écologique le poids caché de l'ensemble des ressources naturelles (extraction, énergie, eau, biosphère...) nécessaires à la fabrication d'un produit. À votre avis, quel est le sac à dos écologique d'un smartphone ?

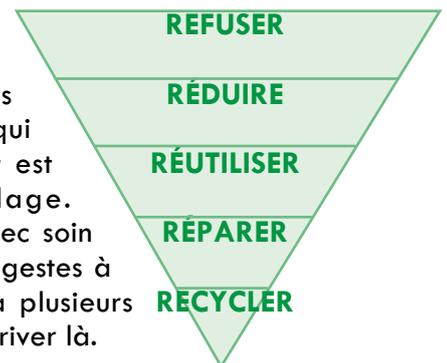
- 8,3 kg 83 kg 183 kg

**réponse plus bas

Ces chiffres sont énormes, mais soyons rassurés nous avons entre nos mains des clefs pour réduire nos déchets et des pistes de consommation durable et solidaire.

Vous connaissez les 5R ?

L'un des premiers gestes « écolos » qui nous vient à l'esprit est souvent le recyclage. Trier ses déchets avec soin fait partie des bons gestes à adopter, mais il y a plusieurs étapes avant d'en arriver là.



Refuser

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Si nous avons le choix, mieux vaut acheter un produit sans emballage et privilégier nos propres contenants réutilisables (bocaux en verre, sacs en tissus, cagettes,...).

Réduire

Lorsque nous sommes sur le point d'acheter quelque chose, posons-nous la question « en ai-je besoin ou en ai-je envie ? ». La marge de manoeuvre ici est grande. Si nous consommons moins, nous produisons moins de déchets et participons donc à la réduction de la pollution.

Réutiliser

Si à la question précédente nous avons répondu « j'en ai besoin », existe-t-il une alternative au neuf ? « J'ai peut-être déjà ce que je

Suite page 22



cherche et que je peux réutiliser, ou je peux peut-être le trouver d'occasion ». Les sites de vente d'articles d'occasion en ligne sont nombreux, et sont régulièrement organisés des videdressings et autres vide-greniers.

Réparer

Trop souvent nous jetons avant même d'essayer de réparer nos biens. Tout le monde n'a pas l'âme d'un.e bricoleur.se, alors pour celles et ceux qui ne le sont pas ou peu sachez qu'il existe des lieux où l'ont apporte ses objets pour les faire (ou apprendre à les) réparer, par exemple ici : <http://cafebricol.fr/>

Recycler

Vous avez fait tous les efforts des quatre 'R' précédents, mais quelques déchets se sont infiltrés dans vos sacs (réutilisables, évidemment) ? Alors vous avez encore la possibilité d'agir et de trier vos déchets selon les consignes locales de tri. Certains d'entre eux seront alors recyclés.

On pourrait même rajouter un sixième R à cette magnifique pyramide inversée : le **R**etour à la terre. En effet, nous n'avons pas encore parlé des déchets alimentaires. Inutile de brûler ces déchets-là, il formeront après décomposition un magnifique compost que nous pourrons étaler dans notre potager ou mélanger à la terre de nos plantes.

Réduire notre empreinte écologique

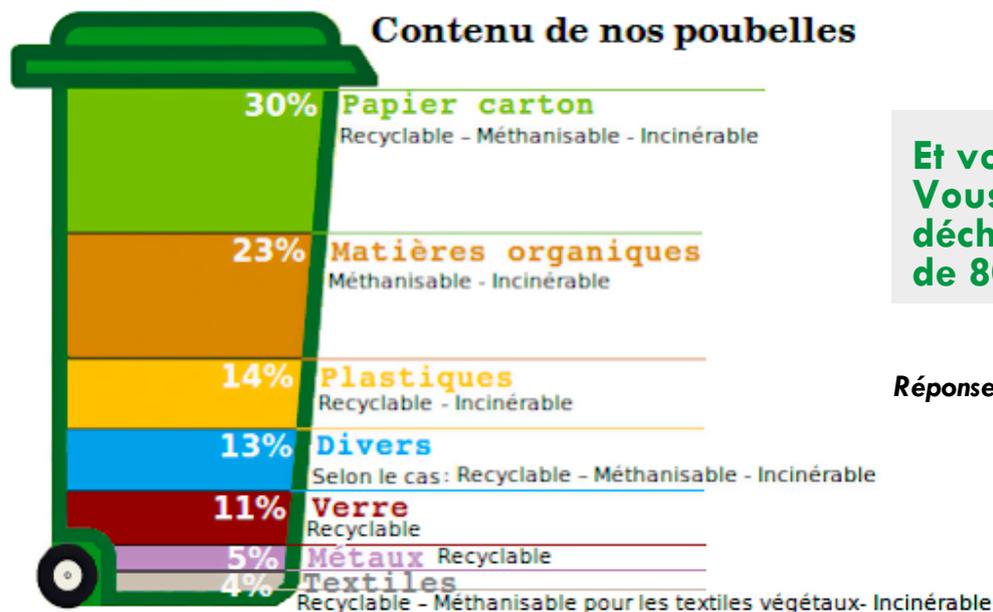
La démarche zéro déchets va bien plus loin que diminuer le volume de notre poubelle. Dans l'urgence climatique actuelle, nos déplacements et nos façons de consommer sont à repenser. Si des producteurs sont déjà passés à l'agriculture biologique, d'autres sont en transition et la démarche est loin d'être simple. Nous pouvons soutenir ces producteurs en achetant leur produits via des circuits courts et participer ainsi au développement d'une économie locale, sociale et solidaire.

Les sujets sont très vastes et ne peuvent tous être abordés ici. Des **ateliers zéro déchets** ont lieu tous les mois dans la salle des associations de Vigoulet-Auzil et proposent d'échanger sur tous ces sujets. Le principe : un thème est proposé pour chaque session. Après des échanges de bons plans et le partage de nos expériences, nous faisons en général une activité pratique.

Une nouvelle habitude met environ trois semaines à s'encre dans notre routine. Si les participant.e.s le souhaitent, ils/elles peuvent choisir un **défi à relever** pour le mois suivant et ainsi progressivement adopter un nouveau mode de fonctionnement.

Alors, quel sera le vôtre ?

Sophie Nègre



Et voilà !
Vous avez réduit vos déchets incinérables de 80 % !

Réponses du quizz : 65 t ; 183 kg.

Ateliers d'apiculture

La municipalité envisage la mise en place d'un atelier d'apiculture avec un professionnel.

Plusieurs phases modulaires sont prévues, de l'apprentissage à la création d'un rucher communal. Cette belle initiative sera animée par notre référente « Environnement et écologie » Pascale Vignaux.

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

Accueillons les oiseaux de nos jardins

Dans le précédent numéro du Lien, nous avons observé quelques-uns de nos visiteurs ailés ; naturellement, ils élisent domicile dans les cavités naturelles ou les haies (évitons de les tailler en période de couvaison, de mars à août...). Malheureusement, ces habitats naturels se raréfient, et certaines espèces diminuent de manière drastique (moins 42 % pour l'hirondelle de fenêtre en 20 ans en France !) : nous pouvons donc les aider, et installer des nichoirs dans nos jardins n'a rien d'anecdotique.

Si les « pros » choisiront le type de nichoir et la nature de l'emplacement en fonction de l'espèce que l'on souhaite abriter (le rouge gorge choisira les arbustes denses ou les haies, l'hirondelle logera sous une poutre, tandis que la mésange appréciera un nid contre un mur ou dans un arbre), faisons simple et recherchons une solution « standard » :

- On choisira un nichoir multi espèces qui puisse s'ouvrir pour être nettoyé à chaque saison (après départ des petits et avant préparation de la nidification suivante, soit période octobre – décembre) : ce nettoyage indispensable vise à éliminer les parasites et donc la transmission des maladies ; pour ce faire, on enlèvera (avec des gants) les résidus de la nidification précédente (mousses, duvets, etc...) ; une petite brosse et un chiffon propre permettront d'assurer un intérieur impeccable. Si des parasites ont occupé le nid, utiliser un désinfectant spécialement

conçu à cet effet, surtout pas un quelconque désinfectant domestique qui tuerait à coup sûr les petits volatiles !



Nichoir multi espèce

- Le nichoir sera installé en hauteur (mais doit vous rester accessible), hors de portée des prédateurs ; même si vous n'avez pas de chat (les voisins en ont certainement), une protection anti chats, inoffensive pour le minet, est fortement recommandée.



Protection anti chats

- L'orientation sera choisie de manière à ce que le trou d'envol soit à l'opposé des vents dominants ; comme il faut aussi éviter plein soleil ou ombre permanente, une orientation est-ouest sera privilégiée, et on évitera également les lieux ou arbres humides.
- Le nichoir sera bien entendu solidement fixé à son support, pour éviter qu'il ne se retrouve

Suite page 24

à terre (mort de la couvée assurée...) sous l'effet d'une brusque rafale.

Apporter un complément énergétique est utile (certains pratiquent durant tout l'année mais il est recommandé de le faire uniquement en hiver), voire indispensable par grands froids et sols gelés. Pour ce faire, installer des mangeoires hors de portée des prédateurs (et hors endroits humides), que l'on nettoiera régulièrement.

Préférez les mangeoires « verticales » aux mangeoires à plateaux, afin de limiter l'accumulation trop rapide des déchets entre deux nettoyages.

Les aliments salés, le pain sont à proscrire : utiliser les graines de tournesol et les boules de graisse (support approprié).



L'installation d'un point d'eau (renouvelée, hors de portée... je me répète...) est utile durant toute l'année, indispensable en été en période de canicule.



La diversité d'espèces végétales (locales de préférence) à fleurs et à fruit de votre jardin, outre le plaisir qu'elle vous procurera, sera appréciée de vos hôtes, ainsi que tout ce qui favorisera la présence d'insectes ou vers de terre (herbes hautes, résidus de tonte laissés en l'état, coins compost, etc.).

Enfin, n'oublions pas que nos baies vitrées (j'en ai fait la malheureuse expérience par le passé) peuvent être mortelles, lorsque les conditions d'éclairage les rendent invisibles aux petits volatiles qui viennent se fracasser le crâne : l'utilisation de silhouettes anticollisions (préférer les modèles électrostatiques qui peuvent s'enlever et se remettre sans laisser de traces sur vos vitres) offre une protection efficace.

Tous les produits mentionnés ci-dessus se trouvent dans les (bonnes) jardinerie (éviter les gadgets de tous types) et sur les sites des associations de protection des oiseaux : pour un investissement très modique, vous pourrez faire bénéficier (rester toujours à distance la plus grande possible en période de nidification) vos enfants (ou petits enfants pour ceux de ma génération) du spectacle toujours renouvelé de la nature vivante, et qui plus est faire œuvre utile !

Pour terminer, quelques photos d'oiseaux que l'on peut (avec discrétion et persévérance...) observer dans nos environs : la splendide tourterelle des bois, hélas en voie de disparition, l'élégant héron pourpré qui vient parfois à la réserve du confluent à Portet, la sterne goule ou le fugace martin pêcheur des réserves ariégeoises...

Bienvenue aux oiseaux nicheurs de vos jardins, et bonnes observations en famille !

Richard Tisseyre

